la rue de la sous-préfecture sera immédiatement mise en état de défense.

Le Var suit le mouvement

Draguignan, 18 juin. — Malgré les efforts de la préfecture, la plupart des communes du Var entrent dans le mouvement de protestation tel qu'il est réglé par le comité d'Argelliers. Le maire de Le Luc a pris l'initiative de provoquer pour jeudi le congrès de tous les maires du département du Var qui délibéreront sur la crise viticole.

Ce qu'on pense de la séance de la Chambre

Paris, 18 juin. — L'Agence Havas publie la dépêche suivante :

Narbonne, 18 juin. — Le compte-rendu de la Chambre annonçant l'ajournement et de l'interpellation Aldy sur la demande de M. Clémenceau jusqu'à complète exécution, les mesures prises contre les promoteurs du mouvement viticole, a produit une énorme sensation, l'agitation augmente par suite de l'éventualité des arrestations.

Nouveaux incidents militaires

Paris, 18 juin. — Un journal du soir a publié une dépêche de Toulouse disant que le général Rouvray, commandant le 17e corps a été accueilli, avant-hier, comme il arrivait à la caserne d'infanterie, par des huées et une bordée de sifflets venant tant de la population civile que des soldats. Au ministère de la guerre on déclare n'avoir reçu aucun rapport, aucun renseignement à ce sujet.

Une réunion d'Etat-major

Montpellier, 18 juin. — L'Etat-major du 16e corps d'armée s'est réuni au quartier général cette nuit de 10 heures du soir, à 2 heures du matin, sous la présidence du général Bailloud, on croit que la convocation de cette sorte de conseil de guerre serait rattachée aux événements, dont la région est actuellement le théâtre.

Une conférence des généraux avait déjà eu lieu dans l'après-midi.

Rien ne va plus

Paris, 18 juin. — Dans l'après-midi, il a été absolument impossible d'entrer en communication téléphonique avec Montpellier, la seule ligne réunissant cette ville avec Paris, étant réquisitionnée par le gouvernement. D'autre part, nous savons qu'une sévère censure a été exercée sur les télégrammes du Midi, et sur ceux à destination du Midi.

LA CONFÉRENCE DE LA HAYE

Les travaux de l'assemblée

La Haye, 17 juin. — La prochaine séance est fixée à mercredi.

Les travaux de la conférence seront répartis en quatre commissions sur les présidents desquelles les principaux délégués des grandes puissances se mettent, actuellement, d'accord.

La question de la publicité des séances semble prendre une tournure défavorable. Les délégués hollandais devaient la proposer, assurait-on; cela n'est plus aussi certain.

Sur la limitation des armements, les délégués semblent unanimement décidés à employer un moyen détourné pour éviter tout danger. Elle viendra devant la conférence simplement comme une suite à la résolution émise à la fin de la conférence de 1899, ainsi conçue : « La conférence estime que la limitation des charges militaires qui pèsent actuellement sur le monde est grandement désirable pour l'accroissement du bien-être matériel et moral de l'humanité. »

Quelques déclarations seraient alors faites reconnaissant encore l'impossibilité d'atteindre le but par la discussion dans la conférence actuelle et la question serait renvoyée soit à une commission chargée de faire des études après la conférence, soit à une conférence ultérieure sous formee de nouvelle résolution.

La question de limitation des armements, tout en venant naturellement devant la conférence, ne donnerait lieu à aucune discussion.

Les femmes et la paix

La Haye, 18 juin. — M. de Nélidoff a reçu aujourd'hui, une députation de l'Association nationale des femmes, qui lui a présenté une adresse en faveur de la paix. M. de Nélidoff a répondu qu'il soumettrait l'adresse à la Conférence et qu'il se réjouissait de voir les femmes prendre intérêt à l'œuvre de paix, qui doit, a-t-il dit, avancer progressivement.

SÉNAT

Séance du mardi 18 juin 1907

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Antonin Dubost.

Le président prononce l'éloge funèbre de M. le général de Saint-Gervain.

Le projet relatif à la vente des engrais, renvoyé à la Commission, n'étant pas prêt, la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Le Sénat s'ajourne ensuite à jeudi, trois heures.

La séance est levée à trois heures quarante-cinq.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LES MESURES CONTRE LES VITICULTEURS

Un grand débat. — M. Clémenceau à la tribune
Attaque et réplique. — L'intervention décisive de M. Ribot
L'ajournement de l'interpellation Aldy. — La séance de l'après-midi. — La question des piquettes
Le texte du Gouvernement est repoussé

SÉANCE DU MATIN

Paris, 18 juin. — La séance est ouverte à 9 heures 15, sous la présidence de M. Etienne. On voit arriver M. Clémenceau suivi de tous ses collègues du cabinet.

Les députés entrent en foule derrière les ministres.

M. Sarraut est à son banc de député.

L'INTERPELLATION DE M. ALDY

M. Etienne. — La Chambre a décidé de discuter aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Aldy, sur les mesures arrêtées par le gouvernement contre les agitateurs du Midi. Quelle date le gouvernement demande-t-il? (Mouvement d'attention.)

M. Clémenceau. — Le gouvernement demande le renvoi à la séance de vendredi.

M. Aldy demande la discussion immédiate. Il rappelle l'émotion soulevée par la nouvelle de l'arrestation des membres du Comité d'Argelliers. L'événement ne peut avoir lieu que si l'on donne préalablement satisfaction au Midi. Des mesures immédiates et violentes vont déchaîner dans le Midi une guerre. L'heure est grave. On ne peut attendre.

Vos discours! Oui! Oui!

INTERVENTION DE M. CLEMENCEAU

M. Clémenceau. — Le gouvernement n'ignore pas les souffrances du Midi. Toutes les mesures de conciliation sont épuisées; si vous le contestez, vous le direz à la tribune.

M. Jaurès. — Non, puisque vous ne voulez pas discuter.

M. Clémenceau. — Laissez-moi parler. Comme chef du gouvernement, je dois maintenir l'ordre et faire observer la loi.

M. Lasies. — Allez le dire aux magistrats!

M. Sénac veut parler. Le Président lui impose le silence.

M. Clémenceau. — Citez des fraudes impunies! Tant que le mouvement du Midi est resté pacifique, le gouvernement n'est pas intervenu, mais aujourd'hui, cette intervention est devenue nécessaire. *On refuse de payer l'impôt!* Mais d'un autre côté de la France, on nous répond : « *Nous aussi nous avons eu de mauvaises années, et nous avons payé l'impôt!* »

M. Lasies. — Ce n'est pas une, c'est quatre ou cinq mauvaises années!

M. Clémenceau. — Le régime parlementaire existe dans ce pays! Que le Midi présente un cahier de doléances précises.

Je m'adresse à ceux qui siègent sur tous les bancs de cette assemblée.

M. Jaurès. — M. Sarraut, par exemple!

M. Clémenceau. — Puis-je supposer que le Midi, en bloc, se révolte? Des mandats d'amener ont été lancés, laissez au gouvernement le moyen de les faire exécuter avec calme. Si vous le mettiez en minorité, je donne l'ordre de tout suspendre. Le gouvernement a pris sa responsabilité, que la Chambre prenne la sienne!

Le gouvernement a proposé une loi; il faut que cette loi soit acceptée par tous. (Applaudissements.)

Il y a des mandats de justice contre des hommes accusés de crimes.

Des ordres sont donnés pour l'exécution de ces mandats.

Si le président du Conseil est mis en minorité, il rentrera au ministère et ordonnera la suspension de l'exécution de ses ordres. Voilà dans quel sens le gouvernement demande le renvoi de la discussion à vendredi. Mais il ne veut terroriser personne. Si un autre cabinet doit se former, il se trouvera en présence des difficultés les plus graves. Celles qui viennent d'être indiquées ne sont pas les plus graves.

Si la Chambre décidait la discussion immédiate, cela voudrait dire qu'elle veut la suspension des mesures prises.

Le président du conseil est applaudi sur les bancs radicaux.

M. JAURES ATTAQUE LE MINITERE

M. Jaurès intervient alors avec une violence qui va passionner le débat.

M. Jaurès. — Le gouvernement, dit le leader socialiste, a pris dans cette discussion, une attitude sans précédent. En ajournant la question, il empêche la Chambre d'indiquer les moyens de terminer la crise. En même temps, il engage la responsabilité de la Chambre. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

La gravité des mesures prises par le gouvernement est soulignée par la démission de M. Sarraut. On dit à la Chambre: « Vous voterez pour nous sans ordre du jour, ou l'application de toutes les lois sera suspendue. »

C'est une sommation et une menace sans précédent de M. le président du Conseil qui a été portée à cette tribune. A l'heure obscure où nous sommes, la Chambre serait bien imprudente si elle donnait à M. Clémenceau le blanc-seing qu'il demande.

Il a parlé de l'unité de la patrie; mais personne ici n'a rêvé le déchirement de la France.

M. Jaurès poursuit en reprochant à M. Clémenceau ces soudaineté impulsives qui font que la Chambre serait très imprudente de lui abandonner sans contrôle les opérations dans le Midi.

M. Jaurès. — Si le gouvernement n'espérait pas que la loi contre la fraude amènerait l'apaisement, il fallait agir à l'origine du mouvement. Mais, actuellement, lancer des mandats d'arrêt en pleine surexcitation des esprits et avant que la loi ne fût votée, c'est nous conduire à la guerre civile. Il ne faut pas que la Chambre s'engage dans cette voie d'impuissance et d'incohérence où nous mène M. Clémenceau.

Avant de clore ce débat par un ordre du jour équivoque, la Chambre doit connaître d'une façon précise ses intentions. (L'extrême-gauche et la droite applaudissent.)

REPLIQUE DE M. CLEMENCEAU

M. Clémenceau remonte à la tribune.

M. Clémenceau. — Je n'ai adressé à la Chambre ni menaces ni sommation; dans trois départements j'ai lancé des mandats de justice; il se trouve des obstacles. Notre devoir est de les lever. La conduite du gouvernement ne cache aucun mystère.

M. Devèze. — Quels sont ces mandats de justice? (Interruptions.)

M. Clémenceau. — Il y a des hommes qui se sont insurgés, qui ont institué des comités prêchant le refus de l'impôt, la démission collective des fonctionnaires et des corps élus, prêchant la révolution. J'ai le devoir de l'empêcher. Vous me demandez ce que je dois faire: faire respecter la loi tout simplement. Si je demande le renvoi à vendredi, c'est que je ne puis révéler mon plan sans le compromettre; je voudrais éviter par des mesures secrètes un conflit sanglant.

Pendant toute cette déclaration, la Chambre demeure houleuse; on s'agite sur tous les bancs. Une altercation violente se produit entre MM. Razimbaud et Lemoir.

Cependant M. Clémenceau poursuit :

M. Jaurès m'a accusé d'avoir passé par des alternatives d'incertitude et de violence.

Vous n'avez donc pas lu ma lettre aux maires? Sans doute, monsieur Jaurès, elle est longue. Quand vous serez chargé d'en faire une, vous la ferez plus courte. (On rit.)

J'ai écrit avant d'agir et comme les écrits sont restés sans effet, j'estime que le moment de l'action est venu.

Je n'adresse à la Chambre aucune menace. Mais nul homme de raison ne pourrait garder le pouvoir dans de telles conditions.

Quand on voit instituer un gouvernement régional qui se substitue au gouvernement régulier, on comprend que l'heure est venue de faire exécuter la loi.

A ce moment, la majorité semble reconquise. M. Clémenceau recueille des applaudissements au centre et à gauche.

UNE DECLARATION DE M. SARRAUT

M. Sarraut, sous-secrétaire d'Etat monte alors à la tribune pour expliquer sa démission. Il se déclare attaché à son chef. Il dit:

— J'ai donné ma démission parce que, tout en approuvant les mesures de rigueur exigées par les circonstances, je ne me croyais par qualité pour exercer moi-même les mesures répressives contre les révoltés, qui sont mes électeurs et mes amis.

M. Lasies. — M. Clemenceau, en demandant l'ajournement de l'interpellation, demande encore un blanc-seing, et il partage la Chambre en deux parties: ceux qui le lui accorderont seront les bons; ceux qui le lui refuseront ne seront que des factieux. Or, nous ne sommes pas des factieux. Nous demandons aussi qu'on applique la loi et qu'on l'applique partout. Vous avez lancé des mandats de justice contre ceux que vous considérez comme des révoltés. Vous auriez dû en lancer aussi contre les fraudeurs, les fraudeurs à main armée, qui terrorisent l'ouest de Béziers, comme vous l'a dit l'autre jour M. Chazeaux-Cazalet. Ces fraudeurs jouissent de l'impunité, et cette impunité fomente la révolte.

DISCOURS DE M. RIBOT

M. Ribot intervient et déclare qu'il votera l'ajournement réclamé par le gouvernement.

— Je n'ai pas, dit-il, abdiqué le droit de contrôle. Plus tard, nous demanderons au gouvernement compte de ses actes.

M. de Ramel. — Il sera trop tard.

M. Ribot. — La situation est grave. Il faudra bien que nous finissions par nous élever au-dessus des misérables questions ministérielles dans l'intérêt supérieur du pays. Nous sommes arrivés à des heures douloureuses comme nous n'avons pas vues depuis 1870. M. Clemenceau le sait mieux que moi. Il faudra en rechercher les causes lointaines. (Sensation.)

M. Ribot, très pâle et très ému, est applaudi sur les bancs de la majorité.

M. Lasies. — Vous attendez qu'il y ait des cadavres. (Mouvement.)

M. Ribot. — La loi n'est plus respectée, à qui la faute? Nous n'avons pas le temps de le rechercher maintenant. N'avons-nous pas méconnu parfois cette équité supérieure qui fait le lien des nations et qui devrait nous grouper tous aujourd'hui autour du gouvernement. (Applaudissements, Interruptions.) On nous demande de désavouer le président du Conseil qui a simplement donné ordre que force restât à la loi. Je ne le ferai pas. (Applaudissements.) Vous avez parlé du parlementarisme, M. Jaurès, mais si le Parlement vous suivait et renversait le gouvernement parce qu'il a fait son devoir, ce serait le suicide du parlementarisme.

M. Ribot est très applaudi.

Le ministère l'emporte

Après une déclaration de M. Aimond qui votera l'ajournement de l'interpellation et une autre de M. de Castelnau qui votera contre le gouvernement parce qu'il le trouve sans qualité pour appliquer la loi qu'il a laissé violer, le président met aux voix la demande d'ajournement.

Par 412 voix contre 158, la Chambre ajourne l'interpellation Aldy à vendredi prochain.

LE PROJET SUR LES FRAUDES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à prévenir le mouillage des vins et les abus du sucrage, la salle se vide rapidement. Il ne reste que 50 députés.

Le président. — La Chambre s'est arrêtée hier à l'article 6.

M. Janet en demande la suppression.

A la majorité de 355 voix contre 143, l'amendement de M. Léon Janet demandant la suppression de l'article 6 n'est pas adopté.

M. François Carnot estime que le maintien des piquettes, d'une façon générale, ouvre la porte à la fraude.

Il dépose un amendement en ce sens.

Le président, comme la question est importante, demande à la Chambre de renvoyer l'article et les amendement à la Commission. Il en est ainsi ordonné; la suite de la discussion est renvoyée à 3 heures.

La séance est levée à 11 heures 50.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. Brisson.

L'octroi de Saint-Amand (Nord)

La Chambre adopte un projet de loi concernant l'octroi de Saint-Amand (Nord).

LA CRISE VITICOLE

On reprend la discussion du projet de loi tendant à prévenir le mouillage des vins et les abus du sucrage.

UN DEBAT CONFUS

Le président fait connaître qu'il a reçu de MM. Camuzet, Fr. Carnot et Cazeaux-Cazalet, une nouvelle rédaction de leur amendement. De son côté, la Commission propose une nouvelle rédaction de l'article 6.

M. Cazeneuve, rapporteur. — La Commission a la conviction que la Chambre ne veut pas supprimer le sucrage pour la consommation de famille. Au lieu d'abroger le paragraphe 2 de l'art. 7 de la loi du 28 janvier 1903, elle propose de réduire de 20 kilos les 40 kilos qui étaient autrefois accordés. En outre, elle fixe à 200 kios, la quantité maxima de sucre à employer dans la consommation familiale.

Pour les piquettes, la limite est fixée à quatre hectolitres par membre de la famille ou domestique, ou employé à l'exploitation. Le maximum ne devra pas dépasser 40 hectolitres par famille.

M. Cazeaux-Cazalet. — Dans toutes les régions de la France, on fait des piquettes. On ne peut pas prouver que les piquettes servent à la fraude. La loi en interdit la circulation, c'est là une garantie suffisante. En revanche, la loi doit se montrer très sévère en ce qui concerne l'emploi du sucre pour les marcs dans la consommation familiale. Il n'y a aucun parallèle à établir entre les piquettes et le sucrage des marcs. (Très bien, très bien; bruit.)

M. Krantz, président de la Commission. — La Commission est presque tout entière d'accord avec M. Cazeaux-Cazalet en ce qui concerne les piquettes; mais M. Cazeaux-Cazalet n'ignore pas que si les piquettes ne peuvent pas circuler, il en est de même des vins de marc ou de sucre.

Un amendement de M. Aldy

M. Aldy. — Avec plusieurs de mes collègues, je reprends à titre d'amendement, l'ancien article 6 de la Commission : « Toute fabrication de vin de sucre ou de vin de marc est interdite. Le paragraphe 2 de l'article 7 de la loi du 28 janvier 1903 est abrogé. » C'est la seule disposition qui puisse donner satisfaction aux viticulteurs. On dit qu'on veut faire quelque chose contre la fraude et on détruit le projet par des amendements. (Applaudissements; vacarme.)

Le Ministre des Finances. — Le gouvernement a pensé qu'il fallait apporter un remède héroïque à des abus incontestables. Le gouvernement croit qu'on n'arrêtera complètement les abus qu'à la condition de recourir à des mesures qui peuvent paraître rigoureuses, mais aux grands maux, les grands remèdes. (Agitation extrême.)

Le vacarme est incessant; on ne s'entend plus. Tous le monde parle à la fois; on crie : Aux voix! aux voix!

Le Président de la Commission. — La Commission repousse l'amendement de M. Aldy.

M. Camuzet. — Je demande une suspension de séance pour permettre à la Commission de se mettre d'accord avec le gouvernement et les auteurs des amendements. (Exclamations.)

Le Président de la Commission. — C'est inutile, la Commission a entendu le gouvernement.

Le désordre est complet; il y a désaccord, non seulement entre le gouvernement et la Commission, mais dans la Commission même.

Le président consulte la Chambre sur le premier paragraphe de l'amendement de M. Aldy, ainsi conçu : « Toute fabrication de vin de sucre ou de vin de marc est interdite ». A la majorité de 375 voix contre 200, le premier paragraphe de l'amendement de M. Aldy n'est pas adopté.

Autres amendements

M. Camuzet présente un amendement ainsi conçu, comme texte de l'article 6: « Toute fabrication de vin artificiel par addition de sucre et d'eau sur les marcs et les vendanges par le procédé dit de diffusion est interdite. Le paragraphe 2 de l'article 7 de la loi du 28 janvier 1903 est abrogé. La fabrication de la piquette sans addition de sucre est autorisée pour la consommation familiale dans la limite de 4 hectolitres par personne et par an, le mélange de piquettes pour la vente est interdit.

Le Président. — J'ai reçu de M. Charles Dumont un amendement proposant de frapper d'une surtaxe de 40 francs les sucres destinés à la consommation familiale. (Exclamations.)

LES VOTES

Le président met aux voix le premier paragraphe de l'amendement de MM. Camuzet, Fr. Carnot et Cazeaux-Cazalet. A la majorité de 360 voix contre 182, ce premier paragraphe est repoussé.

Successivement MM. Perroche, Le Bécastel, Chion-Ducollet retirent les amendements qu'ils avaient déposés. Le gâchis est complet, on ne sait plus quel est le texte qui subsiste. La Chambre est démontée; rarement débat fut plus inextricable.

Echec du gouvernement

Le président consulte la Chambre sur l'amendement de M. Aldy, portant que la quantité de sucre employé ne pourra pas dépasser 15 kilos pour chaque membre de la famille, sans que le total puisse excéder 150 kilos. Ce sont en somme les chiffres du gouvernement.

A la majorité de 320 voix contre 250, cet amendement n'est pas adopté.

Le gouvernement est battu.

Le président consulte la Chambre sur le premier paragraphe de l'article 6 (texte de la Commission). A la majorité de 505 voix contre 70, le premier paragraphe de l'article 6, texte de la Commission, est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi 9 heures. La séance est levée à 6 heures 20.

MARIAGES ET FIANÇAILLES

— On annonce le prochain mariage de M. Roger d'Amboix de Larbont, lieutenant au 6e dragons, ancien officier au 21e dragons, avec Mlle Louise de Pourtales.

— Lundi a été célébré, à Calais, le mariage de Mlle Lucie Froissart, fille de M. le chef d'escadron Froissart, commandant l'artillerie de l'arrondissement de Calais, avec M. Henri Degroote, avocat, docteur en droit, fils de M. Georges Degroote, conseiller général et maire d'Hazebrouck.

NECROLOGIE

— On annonce la mort, à Lille, de M. Eugène Bianchi, dentiste, ancien conseiller municipal.

— Lundi ont eu lieu, en l'église d'Anor, les funérailles de M. le docteur Dupuis, décédé à l'âge de 62 ans.

INSTITUT COLONIAL INTERNATIONAL

La première séance

Bruxelles, 18 juin. — L'assemblée plénière de l'Institut international, s'est ouverte, lundi, à dix heures du matin, au Palais des Académies, à Bruxelles. L'assemblée était particulièrement nombreuse, quoique plusieurs délégués aient été empêchés de venir à Bruxelles, étant aussi délégués à la conférence de La Haye, et l'on remarquait des représentants de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France, de l'Italie, des Pays-Bas et du Portugal. La France était représentée par le prince Auguste d'Arenberg, président du comité de l'Afrique française, président de la Compagnie universelle du canal de Suez, membre de l'Institut; M. Maurice Chotard, conseiller à la cour des comptes; le comte Albert de Pourvourville, publiciste; M. Arthur Girault, professeur à la Faculté de droit de Poitiers.

C'est M. Davignon, ministre des affaires étrangères, qui a ouvert la session; il a souhaité la bienvenue aux délégués, souligné les grands services que peut rendre l'Institut colonial international et, en terminant, il a exprimé le vœu que les travaux de ces réunions tenues à Bruxelles soient féconds en résultats heureux.

L'assemblée a ensuite abordé son ordre du jour.

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

AIDE CONDITIONNELLE

(Par dépêche d'un de nos correspondants parlementaires)

Paris, 18 juin.

En posant la question de confiance sur le renvoi de l'interpellation de M. Aldy, le cabinet se mettait à la merci d'un vote de coalition. Que les adversaires naturels, le centre et la droite, s'unissent aux amis de l'interpellateur, le ministère avait vécu! En lui accordant son aide, un peu hautaine et conditionnelle, M. Ribot a sauvé M. Clémenceau. Son intervention qui fut décisive sera diversement appréciée; elle a déjà valu à l'éminent orateur le regret de voir quelques-uns de ses plus fidèles lieutenants se séparer de lui. Je crois que pour l'apprécier sainement il faut se rappeler que M. Ribot a mis son point d'honneur à toujours se conduire, plus en homme de gouvernement qu'en homme de parti. N'est-ce pas d'ailleurs un fait constant et tout à leur louange, que nos amis placèrent toujours l'intérêt du pays bien au-dessus de l'intérêt du parti. M. Ribot n'a pas voulu rompre avec cette tradition à l'heure où le ministère se trouve aux prises avec des difficultés telles qu'aucun gouvernement n'en a connu depuis plus de vingt ans. Et cependant, quelle part de responsabilité le ministère et le parti qu'il représente au pouvoir n'ont-ils pas dans la crise actuelle? N'est-ce pas le ministère ou les meilleurs de ses amis qui, hier encore, sauvaient, protégeaient, décoraient même les fraudeurs?

Et depuis dix ans, qu'il détient la majorité, le parti radical n'administre-t-il pas le pays avec cette pensée que tout doit servir aux besoins d'une réélection prochaine, même les intérêts les plus sacrés de la patrie. En habituant ainsi toute une partie de la France, à violer impunément la loi fiscale, ne la préparait-il pas à la révolte d'aujourd'hui; et le gouvernement n'a-t-il pas une part de responsabilité plus immédiate encore dans les événements actuels? Est-il bien qualifié pour procéder à la répression, au lendemain des meetings que ses représentants ont encouragés, de ces meetings où les viticulteurs se rendaient à l'aide de fonds votés par leurs communes, avec l'approbation des préfets? La tentation était donc forte de dire à M. Clémenceau: «si l'heure a sonné des mesures d'ordre, faites place à un autre : lorsqu'un malade a un empoisonneur à son chevet, ce n'est pas à cet empoisonneur que l'on confie le soin de le guérir. C'est vous, c'est votre parti, ce sont vos doctrines qui ont empoisonné le Midi, laissez à d'autres le soin de le soigner et de le sauver! Cette tentation, M. Ribot l'a eue, sans doute, comme MM. Jaurès et de Castelnau. S'il n'y a pas cédé, à leur exemple, c'est qu'il juge que la situation commande à tous les partis de se grouper autour du gouvernement.

Ce n'est d'ailleurs qu'une aide conditionnelle qu'il a donnée aujourd'hui au ministère le blanc-seing qu'a sa voix, la Chambre a accordé à M. Clémenceau, expirera vendredi. Vendredi la Chambre aura à apprécier les mesures que M. Clémenceau aura prises pour rétablir l'ordre dans les départements viticoles et la tranquilité dans les esprits surchauffés du Midi.

Nous devons tous souhaiter qu'il écrase l'émeute au début, mais, même s'il réussit sans effusion de sang, je doute qu'il désarme le juste ressentiment que son attitude a fait naître. M. Clémenceau est, en effet, très capable d'avoir oublié qu'il vaut mieux prévenir que réprimer.

SARRAZANAS.

LE SOULÈVEMENT DU MIDI

L'arrivée de troupes

Toulouse, 18 juin. — Le passage de dix trains militaires est signalé pour cette nuit. Un fonctionnaire du ministère de la guerre est en permanence à la gare.

Un fraudeur d'importance

Nîmes, 18 juin. — Le beau-frère de M. Caillaux, ministre des finances, M. Guedan de Roussel, a été condamné aujourd'hui, par la cour d'appel de Nîmes, à restituer à M. Martel une somme de 37.000 francs. Il a été condamné aux dépens.

M. Guedan avait livré à M. Martel, négociant à Béziers, 2.000 hectolitres de vin fabriqué. Lui-même l'a reconnu... maintenant qu'il est couvert par la prescription.

Un attentat

Narbonne, 18 juin. — Les employés de la gare de Coursan, ont constaté ce matin que le fil de transmission du disque d'entrée de la gare, sur la ligne de Bordeaux à Cette, avait été coupé, ce qui aurait pu occasionner les plus graves accidents. Les auteurs de cet attentat sont inconnus.

Marcelin Albert recommande le calme

Narbonne, 18 juin. — Marcelin Albert a adressé aux gueux, la dépêche suivante :

« En présence des événements actuels et des bruits d'arrestation éventuelle, plus que jamais il est nécessaire que les Comités prêchent le calme le plus absolu et s'opposent à toutes les voies de faits isolées ou collectives. Quoiqu'il arrive, il importe par-dessus tout de ne pas se départir de l'attitude résolument pacifique dont nos populations ont jusqu'ici donné l'exemple.

» Nous apprenons, par la voie des journaux, que M. Maurel, maire de Cambière, vient d'écrire à M. le Préfet de l'Aude, qu'il retirait sa démission et reprenait la direction des affaires communales. Nous signalons la conduite inqualifiable de ce fonctionnaire municipal et nous la soumettons à l'appréciation indignée de toute l'armée des Gueux. » Signé : **Marcelin Albert.** »

Vers Narbonne

Bayonne, 18 juin. — Cent gendarmes des brigades des Charentes, des Landes et des Basses-Pyrénées, viennent d'être concentrées sous le commandement du capitaine Philippet de Bayonne. Ils vont s'embarquer immédiatement pour Narbonne.

D'autre part on annonce de Tulle, que le 30e de ligne, qui avait commencé ses tirs, a reçu l'ordre de regagner ses casernements et de se tenir prêt à s'embarquer au premier signal.

Enfin, le 53e de ligne à Tarbes, vient d'être avisé par dépêche du ministre de la guerre, d'avoir à se tenir prêt à partir pour Narbonne.

Le commandement

Béziers, 18 juin. — Le colonel de gendarmerie Ordioni, chef de la 18e légion, est arrivé à Béziers, venant de Bordeaux, pour prendre le commandement de toutes les brigades de la région.

Pas de communications

Montpellier, 18 juin. — Cet après-midi, la direction des postes avisait les journaux locaux, que par ordre supérieur, les communications télégraphiques étaient interrompues entre les postes télégraphiques des journaux et le bureau central. Les journaux recevaient leurs dépêches de leurs fils spéciaux par facteurs. Depuis, les communications téléphoniques sont interrompues entre Montpellier et Paris, de même qu'entre Montpellier et les villes des régions de Béziers et Narbonne. Ces dernières villes sont isolées.

D'autre part, les communications téléphoniques avec Carcassonne sont interrompues. Les télégrammes sont soumis à la censure.

Permanence au ministère

Paris, 18 juin. — M. Clémenceau, président du Conseil, est resté toute la soirée au ministère de l'intérieur. Il s'est fait installer un lit dans son cabinet afin de passer la nuit, place Beauvau, de manière à pouvoir être tenu immédiatement au courant des faits qui pourraient se produire dans les départements viticoles du Midi.

M. Hennion, directeur de la Sûreté générale est également demeuré en permanence au Ministère. On peut conclure de ces dispositions que l'exécution des mesures arrêtées par le gouvernement est imminente.

Bruit d'arrestations

Paris, 18 juin. — Le bruit court avec persistance que Marcelin Albert et Ferroul seront arrêtés, demain matin, vers quatre heures. Ils seraient conduits par train spécial à Montpellier, où ils seraient incarcérés.

Le tocsin sonne. — Les barricades

Narbonne, 18 juin, 11 heures du soir. — Le tocsin sonne à l'Hôtel de Ville appelant la population.

Des barricades ont été formées place de l'Hôtel de Ville, rue Droite, et rue de l'Ancien Courrier. M. Ferroul a harangué la population « Je ne veux pas, dit-il, de barricades, si on ne m'écoute pas, j'irai me livrer au procureur de la République, je ne veux pas de sang versé ».

M. Ferroul a exigé la démolition des barricades et a commencé lui-même à les démolir.

La foule a obéi.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Paris, 18 juin. — La commission relative à l'enseignement supérieur s'est reconstituée. Elle a nommé président M. Charles Dupuy, en remplacement de M. Marcellin Berthelot, vice-président, M. Bienvenu Martin, et secrétaire, M. Maurice Faure.

Elle a nommé une sous-Commission composée de son le vice-recteur de l'Académie de Paris, les hautes personnalités de l'enseignement et les chefs d'établissements d'enseignement public ou libre.

Elle a nommé une sous-Commission composée de son bureau auquel est adjoint M. Maxime Lecomte pour établir le questionnaire.

LA SUPPRESSION DU RECRUTEMENT RÉGIONAL

Paris, 18 juin. — On annonce qu'on songerait, au Ministère de la Guerre, à renoncer au recrutement régional et à revenir à l'ancien système de répartition du contingent dans tous les corps d'armée, de façon à éviter ce qui s'est produit avec la garnison des régiments de Bretons, de Méridionaux, etc. On maintiendrait cependant l'exception prévue en faveur des hommes mariés.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

ARRESTATION SENSATIONNELLE A LILLE. — *Les perceurs de muraille.* — On se souvient qu'il y a environ un mois, de hardis cambrioleurs s'introduisirent le lundi de la Pentecôte, dans une bijouterie dépendant du Palais Royal, tenue par Mme Lemonnier, où ils dérobèrent pour 70.000 francs de bijoux.

On acquit la certitude que les auteurs de cet audacieux coup de main n'étaient autres que les locataires du magasin contigu à l'immeuble dévalisé, car la muraille de séparation des deux locaux avait été percée, et les singuliers individus qui n'avaient élu domicile que depuis peu de temps dans les Galeries du Palais Royal, avaient disparu. La police de sûreté parisienne se mit aussitôt en chasse. Elle se rendit à Ostende, à Londres, puis au Hâvre, à la recherche d'un individu signalé, nommé Smith, qui s'était finalement réfugié à Lille.

Smith avait loué un logement rue d'Amiens, 14, depuis le 7 juin. M. Parisot, de Saint-Marie, chef de la sûreté, fut avisé par les agents parisiens et le secrétaire de sûreté Lecat fut aussitôt désigné pour rechercher l'individu.

Il le trouva au café Belle-Vue jouant au billard avec un ami, un sieur Dupont. Les deux joueurs furent arrêtés et écroués.

L'arrestation de Dupont repose sur ce fait que n'ayant que des moyens d'existence peu déterminés, il se trouvait en relation directe et suivie avec Smith, dont il avait reçu à différentes reprises diverses sommes d'argent.

Au cours d'une perquisition faite au domicile de Smith, le chef de la sûreté a fait saisir cinq grandes malles. Elles ne contenaient pas moins de 21 costumes neufs, dix paires de chaussures et tout ce qui compose un cabinet de toilette très riche. Une des malles recelait tout un attirail complet de cambrioleurs.

Dans une valise étaient empaquetés un certain nombre de bijoux représentant une somme de 7 à 8.000 francs et provenant de chez Mme Lemonnier. Les deux prisonniers ont été conduits à la maison d'arrêt de Lille en attendant leur transfert à Paris. Un mandat d'arrêt a été lancé contre une amie de Smith réfugiée à Ostende.

LA VISITE DE M. TRÉFEU A BOULOGNE. — M. Tréfeu, directeur de la marine marchande au ministère, a reçu chez M. Huguet, sénateur, les membres du Syndicat des Armateurs de Boulogne-sur-Mer. M. Huguet a renouvelé à M. Tréfeu les doléances du port de Boulogne, doléances déjà faites au ministre de la marine lors d'un récent voyage d'une délégation boulonnaise à Paris. M. Tréfeu a demandé sur les divers travaux du port des explications qui lui ont été fournies. Le représentant du ministre de la Marine a promis de faire tous ses efforts pour hâter l'achèvement des travaux.

ENFANT NOYÉ A SANTES. — Une petite fille de trois ans, dont la mère habite Haubourdin, en nourrice chez les époux Merveille, quartier de l'Alliumette, s'est noyée dans un courant voisin de la maison.

L'ASSASSINAT DE LA RUE MANUEL, A LILLE. — *L'autopsie.* — M. Delale, juge d'instruction, a chargé M. Dutilleul, médecin-légiste, de pratiquer l'autopsie du cadavre de Mme Marie Pelette; cette opération sera faite mercredi après-midi.

LE CURÉ DE MÉRICOURT EXPULSÉ DE SON PRESBYTÈRE. — Mardi matin vers cinq heures, MM. Lecrand, maire de Méricourt, Mathe, commissaire spécial à la préfecture et Detadernière, huissier à Vimy, ont procédé à l'expulsion de son presbytère de M. Wautier, curé de Méricourt. On dut enfoncer la porte et M. le lieutenant de gendarmerie Coipne dut faire conduire M. l'abbé Wautier par deux gendarmes jusque sur la chaussée. Le mobilier de l'habitation fut ensuite jeté dehors.

LES GRÈVES. — A Cambrai. — *Fin de la grève des menuisiers.* — Les ouvriers menuisiers de Cambrai en grève depuis une huitaine de jours ont repris le travail hier matin.

— A Caudry. — *Chez les charpentiers.* — Les charpentiers de Caudry ont repris le travail hier matin.

UN GRAVE ACCIDENT A TRITH-St-LÉGER. — Un accident très grave s'est produit aux Forges et Aciéries du Nord-Est. Au cours de son travail, un ouvrier a eu les deux jambes coupées. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes, dans la voiture d'ambulance, son état est très grave.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, 18 juin.

COURS DE CLOTURE

TERME	New-York CE JOUR	New-York PRÉCÉD.	New-Orléans CE JOUR	New-Orléans PRÉCÉD.
JUIN.....1907	11.57	11.50	12.30	12.45
JUILLET.....	11.61	11.55	12.70	12.70
AOUT.....	11.39	11.31	12.50	12.32
SEPTEMBRE.....	11.29	11.21	12.27	12.12
OCTOBRE.....	11.46	11.37	11.84	11.67
NOVEMBRE.....	11.44	11.35	11.73	11.58
DÉCEMBRE.....	11.42	11.37	11.76	11.59
JANVIER.....1908	11.59	11.48	—.—	—.—
FÉVRIER.....	11.60	11.50	—.—	—.—
MARS.....	11.65	11.55	—.—	—.—
AVRIL.....	—.—	—.—	—.—	—.—
MAI.....	—.—	—.—	—.—	—.—
PORTS DES ÉTATS-UNIS	5.000 Balles		2.000	—
PORTS DE L'INTÉRIEUR	2.000		2.000	—

BULLETIN METEOROLOGIQUE

ROUBAIX, mardi, 18